

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°33 du 29 août 2008

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 1er juillet 2008 portant institution de régies et sous-régies auprès des établissements et services relevant de la délégation générale pour l'armement.

Du 11 juillet 2008

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 1er juillet 2008 portant institution de régies et sous-régies auprès des établissements et services relevant de la délégation générale pour l'armement.

Du 11 juillet 2008

NOR D E F F 0 8 1 7 3 2 3 A

Texte modifié :

Arrêté du 1er juillet 2008 (JO n° 160 du 10 juillet 2008, texte n° 27 ; JO/267/2008).

Référence de publication : JO n° 167 du 19 juillet 2008, texte n° 59 ; signalé au BOC 33/2008.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 11 juillet 2008, le tableau figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant institution de régies et sous-régies auprès des établissements et services relevant de la délégation générale pour l'armement est modifié comme suit :

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE doté d'une régie de recettes et d'avances	ANCIEN MONTANT maximal de l'avance (en euros)	NOUVEAU MONTANT maximal de l'avance (en euros)
Centre de documentation de l'armement, à Angoulême (Charente).	24 700	8 100